

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/14/S/2025-2026 POUR LE RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE L'ANTIVIRUS KASPERSKY TOTAL SECURITY

#### 1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermés pour « **Le Renouvellement de la licence de l'antivirus Kaspersky Total Security** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### 2. Financement.

Le Marché est financé sur le budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026.

#### 3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

#### 4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

#### 5. Délai d'exécution

Les clés d'activation seront fournies et installés le jour de l'expiration de la clé en cours d'utilisation, c'est à dire en date du 06/04/2026 et aura une validité d'une année.

La durée du service de mises à jour automatiques est d'une année, compté à partir de la date d'activation des nouvelles clés. Les quantités nécessaires sont indiquées dans la 2ème partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

## 6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridique, technique et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

## 7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables, versés sur le compte n° N°**CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

## 8. Dépôt des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **29/8/2025** à **9h30'** heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres du marché N° DNCMP/14/S/2025-2026, A n'ouvrir qu'en séance publique du 29/8/2025, à 10h00.**

## 9. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu le 29/8/2025 à **10 h 00** dans l'une des salles de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 1ère étage. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité et ne seront pas considérées pour l'analyse.

## 10. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 11. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **trois millions (3 000 000 FBu)** est exigée. Cette garantie expirera 30 jours après la durée de validité des offres.

Les garanties doivent être délivrées par une banque ou microfinance agréée par la BRB. Ces garanties devront aussi porter les adresses physiques et électroniques des institutions émettrices.

## 12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 6/08/2025

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX  
ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Cyrille NANUYE**

